RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03633
Numéro SIREN : 817 440 555
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 16828

FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Société par action simplifiée
Au capital de 1 005 euros
Siège social : 77, Quai du Maréchal Joffre
92400 Courbevoie
SIRET : 817 440 555 00065

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize Avril, à 10h00, l'actionnaire unique s'est réuni au 77, Quai du Maréchal Joffre - 92400 Courbevoie, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Etait présent :

Monsieur Nima CHAFII propriétaire de……1 005 actions

Total des actions composant le capital……...1 005 actions

En vertu de pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

Total des actions présentes ou représentées : 1 005 actions sur les 1 005 actions composant le capital social.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'actionnaire unique et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Continuité de l'activité de la société malgré les pertes**

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix la résolution :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Nima CHAFII constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social

Monsieur Nima CHAFII, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Nima CHAFII confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nima CHAFII
Actionnaire unique et Président

